

Interdisciplinarité et économie informelle

Bululu Kabatakaka, Ph.D.

Université Laurentienne

Résumé : C'est la complexité du phénomène qui commande l'approche interdisciplinaire. L'économie informelle répond à cette exigence. En effet, cette économie est un phénomène social complexe qui occupe aujourd'hui une place importante dans les pays en développement. Cet article explique la différence fondamentale qui existe entre deux types de recherche : monodisciplinaire et interdisciplinaire et démontre l'applicabilité du paradigme de la complexité à l'économie informelle.

Mots-clés : économie informelle, recherche interdisciplinaire, recherche monodisciplinaire, paradigme de la complexité

Abstract: It is the complexity of the phenomenon that commands interdisciplinary approach. The informal economy answers this requirement. In fact, this economy is a complex social phenomenon that plays an important role in developing countries. This article explains the fundamental difference between monodisciplinary research and interdisciplinary research and demonstrates the applicability of the paradigm of complexity to the informal economy.

Key words: informal economy, interdisciplinary research, monodisciplinary research, paradigm of complexity

L'économie informelle est un ensemble complexe et dynamique composé d'éléments inter-reliés. C'est un phénomène qui a des causalités multiples, qui prend diverses formes dans différents pays, de sorte qu'il n'a ni définition universelle ni appellation unique.

Dans cet article nous tentons de répondre à la question suivante : « En quoi une approche interdisciplinaire peut-elle être utile à une recherche sur l'économie informelle? ». Nous ajoutons à cela une interrogation subsidiaire suivante: Qu'est-ce qui différencie fondamentalement une recherche interdisciplinaire d'une recherche monodisciplinaire?

Nous nous proposons dans, dans la première partie, d'expliquer les trois termes qui sont associés à l'interrogation subsidiaire qui sont : recherche, monodisciplinaire et interdisciplinaire. Ces explications nous permettront de présenter les avantages et les limites de ces deux types de recherche et de pouvoir ainsi déboucher sur la démonstration de la différence fondamentale qui existe entre eux. Cette façon de procéder est indiquée dans la mesure où les trois concepts dont il est question font l'objet de plusieurs débats. Il est donc important, pensons-nous, de préciser notre posture avant d'expliquer la différence entre les deux types de recherche susmentionnés. Dans la deuxième partie, nous présenterons d'abord brièvement, l'origine du concept ainsi que le caractère pluriel de sa définition de même que la diversité des termes utilisés. Nous présenterons, ensuite, le rôle de l'État dans le développement de cette économie. Cet exercice nous amènera, enfin, à présenter succinctement des disciplines susceptibles d'être mobilisées autant dans la compréhension que dans l'explication des variables associées à l'économie informelle et à démontrer l'applicabilité à l'économie informelle du paradigme de la complexité. Ce paradigme s'alimente à trois théories (système, information et cybernétique) et à trois principes (le principe de dialogie, le principe de récursion et le principe d'hologrammie) (Morin, 1999).

Notre partie pris pour l'approche morinienne dans cet argumentaire en faveur de l'utilisation de l'approche interdisciplinaire dans l'étude de l'économie informelle est fondé, entre autres, sur deux facteurs : notre adhésion aux thèses d'Edgar Morin sur les méfaits de la spécialisation à outrance et la possibilité d'illustrer, du moins brièvement, l'applicabilité du paradigme de complexité à l'économie informelle.

1. Différence entre une recherche monodisciplinaire et une recherche interdisciplinaire

La recherche est avant tout une activité intellectuelle. Elle est dite scientifique lors qu'elle consiste en l'étude approfondie d'une question pour mieux en comprendre la nature ou en proposer la solution au moyen d'apports originaux. Elle doit, de ce fait, être dépouillée de parti pris, de croyances et de préjugés. En effet, celui qui fait de la recherche une profession doit posséder un ensemble de dispositions morales et intellectuelles que sont la probité et la rigueur scientifique. Les théories auxquelles il se réfère, et/ou celles qui découlent de son travail, doivent, selon Gauthier (2005 : 34), respecter les huit critères de scientificité suivants : la consistance ou la non contradiction, la complétude, la limitation, le pouvoir d'interprétation, le pouvoir de prédiction, la vérifiabilité, l'analyticité et l'irréductibilité.

Recherche monodisciplinaire : fondements, avantages et limites

Une recherche est dite monodisciplinaire lorsqu'elle bénéficie de la contribution d'une seule discipline ou mieux, lorsqu'elle est fondée sur une seule discipline. Cette dernière est, à la fois, un mécanisme social de différenciation intellectuelle et un ensemble d'unités discursives dont la configuration particulière délimite un champ autonome de recherche (Leclerc, 1989). Elle possède sa méthode, ses techniques, ses concepts, ses théories et son mode de pensée paradigmatique. C'est

le respect de la méthode, qui correspond, à toute fin pratique, à une axiomatique, qui assure à chaque discipline son autonomie, sa crédibilité et, finalement sa scientificité.

La recherche monodisciplinaire est fondée sur le principe selon lequel il faut diviser un phénomène en éléments simples pour mieux l'étudier. Cela amène à ne considérer qu'un seul niveau de la réalité et souvent à ne faire porter l'analyse que sur des fragments d'un seul et même niveau de cette réalité (Nicolescu, 1996). C'est ce principe, dit de séparabilité¹ (Morin, 1999, p.247), qui est à la base de la division du savoir en branches disciplinaires ou spécialisations. Il incarne le paradoxe idéologique de l'inaccessibilité de la synthèse des connaissances et de la prolifération incontrôlable des spécialisations (Resweber, 1981). Ces dernières disposent des boîtes à outils conceptuels et analytiques (les méthodes), des langages propres et des modes de pensée qui sont censés traiter de leurs problématiques. C'est le strict respect des modes opératoires des ces « kits disciplinaires » qui confère aux résultats des travaux leurs caractères scientifiques (Bouvrier, 2000, p.230). Cette façon d'aborder la recherche permettrait, entre autres, à ses adeptes : de développer des habitus disciplinaires² (Leclerc, 1989, p.43); de mobiliser des groupes intellectuellement forts pour affronter les autres spécialistes de la même discipline (Bouvier, 2000) et de favoriser ainsi une émulation nécessaire à la créativité, au développement des nouveaux savoirs et, conséquemment, à l'avancement de la science; de maîtriser des domaines de compétences qui sont reconnus par leurs pairs (Fortier,

¹ Ce principe est, selon Morin, un des trois piliers de la science classique. Les deux autres étant l'ordre et la raison absolue.

² Bourdieu (1980, p.80) définit l'habitus disciplinaire comme étant un « ensemble des systèmes de dispositions durables et transposables, structures structurées prédisposées à fonctionner comme structures structurantes, c'est-à-dire en tant que principes générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations qui peuvent être objectivement adaptées à leur but sans supposer la visée consciente de fins et la maîtrise expresse des opérations nécessaires pour les atteindre. »

2002). Elle présente, cependant, plusieurs limites. Mentionnons, à titre indicatif, le fait d'opérer une réduction méthodologique de la réalité en ne retenant de la réalité que ce que leurs coffres à outils permettent d'investiguer (Frank, 1999), de traîner la réputation d'être statique, rigide, conservatrice et contre l'innovation (Weingart, 2000) et de développer ainsi une intelligence parcellaire, compartimentée et qualifiée à la fois de myope, presbyte, borgne, et daltonienne (Morin, 1999).

Recherches interdisciplinaires

La littérature sur la recherche interdisciplinaire contient plusieurs définitions et typologies. Au niveau des définitions, Van Dusseldorp (1992) considère qu'une telle recherche passe par un processus en étapes qui consistent : 1) en l'étude d'un même objet, 2) simultanément, 3) par des représentants de disciplines différentes 4) qui travaillent en étroite collaboration et 5) qui échangent constamment des informations et ce, 6) en vue d'aboutir à une analyse intégrée de l'objet en question. Pour Germain (1992 : 3), elle doit satisfaire à deux conditions « *l'existence d'au moins deux disciplines de référence et présence d'une action réciproque* ». Pour Nicolescu (1995), elle repose sur trois principes : l'intégration de plusieurs champs disciplinaires, la collaboration entre représentants de champs disciplinaires et de l'élaboration d'une synthèse suite aux rencontres des disciplines. Pour Hamel (2002), une telle recherche fait appel à différentes disciplines au regard d'un objet d'étude ou d'un problème qu'on espère clarifier.

Soulignons que le Centre de recherche en développement international (CRDI) stipule, dans ses principes directeurs concernant la recherche interdisciplinaire, qu'une recherche « est dite interdisciplinaire lorsqu'il y a interaction entre les disciplines en regard d'un problème de recherche donné, et ce, du début à la fin du processus de recherche, de préférence dès l'étape de la définition du problème. »

Cette définition cadre bien avec notre vision de l'interdisciplinarité. En effet, nous considérons comme interdisciplinaire toute recherche qui recourt aux outils, concepts, paradigmes... de plus d'une discipline – et ce, de la définition de la problématique à la conclusion – pour expliquer un phénomène. Il s'agit, en d'autres termes, d'une recherche qui, au lieu d'isoler un ou quelques aspects d'un phénomène pour l'expliquer, consiste plutôt à puiser dans les capacités de plusieurs disciplines afin d'appréhender le dit phénomène dans sa complexité et sa globalité. Ce type de recherche s'écarte de la logique cartésienne consistant à simplifier le phénomène en éliminant l'aléatoire ou l'inconnu (Morin, 1999).

Liens entre les recherches monodisciplinaires et interdisciplinaires

Il existe des liens étroits entre les recherches monodisciplinaires et les recherches interdisciplinaires. C'est pour cette raison que nous considérons plusieurs recherches, particulièrement celles qui sont réalisées dans les domaines des sciences sociales et humaines, comme étant essentiellement interdisciplinaires. En effet, les chercheurs empruntent communément à des disciplines autres que la leur certains concepts pour expliquer des phénomènes. Cette difficulté à tracer les frontières disciplinaires est une des caractéristiques générales des disciplines. Chettiparamb (2007, p.3) l'explique en ces termes : “ *They are continually changing and evolving, partially integrated, because they are internally fragmented and specialized, semi-autonomous, because the boundary of each discipline cannot be clearly defined.* ”

C'est pour cette raison que les chercheurs qui se qualifieraient de monodisciplinaires, croient utiliser d'abord leur discipline (considérée comme la discipline principale), et recourir ensuite aux autres disciplines pour expliquer certains aspects que la discipline principale ne peut pas facilement expliquer. Les autres disciplines utilisées sont alors considérées

comme auxiliaires (par rapport à la principale). Ces recherches font ainsi partie de l'interdisciplinarité structurale selon la typologie de Boisot (1972). Elles portent sur un échange des disciplines qui aboutit à la production d'un nouveau savoir. Ce dernier est lié à une des disciplines impliquées, considérée alors comme principale. Ce nouveau savoir équivaut, selon Boisot (1972), à l'enrichissement de la discipline principale et non à la fusion des disciplines impliquées. Il est le résultat d'un modèle interdisciplinaire que OST (1997, p.4) décrit comme étant une recherche qui :

[...] s'opère à partir du champ théorique d'une des disciplines en présence qui développe des problématiques recoupant partiellement celles qu'élabore, de son côté, l'autre discipline. Il s'agit cette fois d'une articulation de savoirs qui entraîne, par approches successives, comme dans un dialogue, des réorganisations partielles des champs théoriques en présence.

Différence fondamentale entre recherche monodisciplinaire et recherche interdisciplinaire

Nous estimons que c'est au niveau de la méthode que se situe la différence fondamentale entre une recherche monodisciplinaire et une recherche interdisciplinaire.

En effet, nous avons dit plus haut que la recherche monodisciplinaire disposait des boîtes à outils conceptuels et analytiques (les méthodes), des langages propres et des modes de pensée qui sont censés traiter des problématiques. Or, la recherche interdisciplinaire ne dispose pas, dans bien des cas, de boîtes à outils conceptuels. Elle n'a pas, non plus, recours à l'orthodoxie des protocoles théoriques ou méthodologiques prônées par la recherche monodisciplinaire. C'est une démarche intellectuelle qui favorise le décroisement des disciplines. Sa scientificité se caractérise par la manière d'aborder les problèmes qui privilégient l'interdépendance des disciplines. Cette interdépendance est due au

fait que la recherche interdisciplinaire porte essentiellement sur des thématiques ou des questions complexes. Elle permet la production des savoirs situés à l'interface des disciplines. La scientificité d'une telle démarche ne va pas, comme la transdisciplinarité (Nicolescu, 1996), au-delà de l'expérimentation, de l'objectivation de l'empirie, de la quantification et de la réduction. Elle intègre, tout au long de sa démarche, le paradigme de la pensée complexe, qui est le principal défi de la pensée contemporaine. Cette dernière exige que l'on ajoute aux trois piliers de la science classique – que sont l'ordre, la séparabilité et la raison absolue – trois principes (dialogie, récursion et hollogrammie) et trois théories « cousines » et inséparables (information, cybernétique et système) (Morin, 1999, p. 35).

Il convient de noter, par ailleurs, que les termes pluridisciplinarité et interdisciplinarité sont souvent confondus. Dans le premier cas, on a affaire à une simple juxtaposition des disciplines. Un rapport pluridisciplinaire est un empilement d'éléments distincts (Nicolescu, 1996). Dans le second – interdisciplinarité –, les différentes disciplines interagissent en vue d'atteindre un objectif commun, unique. Un rapport interdisciplinaire forme un tout cohérent qui se caractérise par la polarisation des différentes approches vers des conclusions harmonisées. Selon cet auteur, la contribution d'une ou plusieurs disciplines à l'étude d'un problème peut se situer dans un continuum qui va de la monodisciplinarité à la transdisciplinarité. Les liens entre les disciplines correspondent à une gradation ascendante selon la formule suivante :

Monodisciplinarité (ou disciplinarité) → multidisciplinarité → interdisciplinarité
→ transdisciplinarité.

Nous pouvons, par conséquent, considérer que c'est la complexité des phénomènes étudiés (ou la compréhension de l'objet) qui

commande l'approche interdisciplinaire. En effet, lorsque l'objet de l'étude concerne plus d'une discipline, ce qui est souvent le cas, les outils d'analyse à utiliser sont ceux qui permettent d'appréhender cet objet dans sa globalité et sa complexité. De telles analyses sont essentiellement interdisciplinaires parce qu'elles sortent des sentiers battus et produisent, conséquemment, des résultats (ou le savoir) inédits. Toutefois, ces types d'analyse sont inappropriés pour expliquer des problèmes d'ordre monodisciplinaire. C'est pour cette raison que les deux types de recherche sont complémentaires. Ce qui corrobore les propos de Weingard (2000, p.40) qui affirme que : *"Interdisciplinarity and specialization are parallel. They are mutually reinforcing strategies, and, thus, complementary descriptions of the process of knowledge production."*

Cet auteur propose une dialectique qui soutient que l'hyperspécialisation incite à plus d'interdisciplinarité, et ce, à partir, entre autres, des deux constats suivants :

- *"The innovative function of interdisciplinarity is achieved by combining disciplinary aspect, bridging gaps, crossing boundaries, and synthesizing differences."*
- *"[...] the choice of interdisciplinary problems inevitably leads to highly specialized research topics."*

Disons, enfin, que les recherches monodisciplinaires et interdisciplinaires sont deux côtés d'une même médaille qui est la production des savoirs. Ces derniers peuvent être produits ou bien par le biais des méthodes connues et appliquées scrupuleusement par des chercheurs monodisciplinaires, ou bien, grâce à une démarche qui puise dans les outils de plus d'une discipline depuis la définition du problème jusqu'à la présentation des résultats, par des chercheurs interdisciplinaires. L'acquisition d'une telle capacité d'analyse ne suppose pas que les chercheurs interdisciplinaires soient des spécialistes dans plusieurs disciplines. C'est qu'il faut à ces

chercheurs, c'est plutôt une bonne connaissance de base des fondements des disciplines auxquelles ils recourent pour pouvoir analyser, abstraire et théoriser. Ce sont des spécialistes des thématiques ou des questions qui, elles, imposent des recherches interdisciplinaires.

Les deux modes de production de savoirs sont cependant soumis aux mêmes exigences que sont, entre autres, la rigueur des méthodes, la systématisation dans la cueillette de données et la cohérence des analyses.

2. Utilité d'une approche interdisciplinaire pour l'appréhension de l'économie informelle

Origine du concept

L'utilisation de ce concept dans la théorie économique du développement est souvent attribuée au rapport produit par le Bureau International du Travail (BIT) en 1973. C'est dans ce rapport, appelé « Rapport Kenya », que le terme a été employé pour la première fois (Lautier, 2004, p.9).

L'économie informelle est souvent définie de trois façons : conceptuelle, opérationnelle et pratique. La définition conceptuelle vient du Bureau International du Travail. En effet, cette institution a élaboré un certain nombre de normes et de directives permettant de distinguer, statistiquement, les activités de l'économie informelle. Elle distingue ainsi deux types d'entreprises : des entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte et des entreprises d'employeurs informels.

Les entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte sont définies comme les entreprises individuelles appartenant à des personnes travaillant pour leur propre compte et gérées par elles seules ou en association avec des membres du même ménage ou de ménages différents. Elles peuvent employer des travailleurs familiaux et

des salariés de manière occasionnelle, mais n'emploient pas des salariés de manière continue. Quant aux entreprises d'employeurs informels, elles sont des entreprises individuelles appartenant à des employeurs et gérés par eux, seuls ou en association avec des membres du même ménage ou des ménages différents.

Il est difficile d'adopter une définition opérationnelle unique de l'économie informelle adaptée à toutes les perspectives de la recherche (statistique, économique, sociologique et juridique) et à toutes les situations locales. Toutefois, l'approche la plus utilisée consiste à retenir des critères qui définissent les établissements modernes et à considérer comme informels les établissements ne répondant pas à ces critères. Ainsi, par économie informelle on entend :

l'ensemble hétérologue de pratiques marchandes répondant à des critères spécifiques d'organisation, de fonctionnement et d'investissement des unités économiques qui évoluent dans un cadre juridique et institutionnel à caractère hybride (Maldonado, 1987, p. 87).

Les définitions pratiques sont de trois ordres : juridique, quantitatif (ou statistique) et qualitatif. La définition juridique concerne le statut légal de l'entreprise : toute entreprise qui n'est pas inscrite au registre de commerce ou auprès d'une autorité locale ou dont le fonctionnement n'a été agréé, est par définition une entreprise informelle. Cependant, il existe plusieurs degrés d'« informalité ». On distingue l'« informalité totale » et l'« informalité partielle ».

Les entreprises à « informalité totale » sont celles qui exercent leurs fonctions de manière cachée, principalement afin d'éviter la fiscalité ou le paiement de contribution sociale. On cite, par exemple, une entreprise qui ne fait que louer à la journée une place au marché. Par contre, les entreprises à « informalité partielle » sont celles qui, bien qu'illégales au sens strict du terme, sont largement tolérées. C'est le cas des commerçants ambulants.

La définition quantitative concerne les caractéristiques non juridiques des entreprises. L'utilité principale de cette définition est de pouvoir distinguer les entreprises en fonction de leur taille. Ainsi, une entreprise informelle d'un point de vue statistique peut être définie sur la base de plusieurs critères : taille de l'entreprise, niveau des investissements, chiffre d'affaire annuel et valeur ajoutée par employé. Loin d'être universelle, cette définition est donc relative et varie selon différents critères qui changent en fonction de chaque pays.

Quant à la définition qualitative, elle permet d'obtenir une description détaillée des caractéristiques, besoins et problèmes des entreprises. Les caractéristiques suivantes sont utilisées pour décrire une entreprise informelle :

- faible ou manque de la spécialité pour la gestion de la direction;
- manque de capital, ou peu d'accès au marché financier;
- vieille technologie;
- préférence pour la production traditionnelle;
- répugnance à l'innovation;
- contact étroit entre direction et travailleur et/ou entre entreprise et consommateur.

Tenant compte de ces éléments, les entreprises informelles sont celles qui sont exploitées par des patrons qui risquent dans leurs affaires leurs propres capitaux, qui exercent sur les affaires une direction administrative et technique effective et qui ont des contacts directs avec leurs consommateurs et leur personnel. Cette définition est d'une très grande utilité pour les responsables des programmes d'appui à l'économie informelle, en général, et au secteur de la micro-finance, en particulier.

Par ailleurs, malgré la multiplicité des définitions, l'Organisation internationale des employeurs (2001, p.3) considère que l'économie

informelle peut être caractérisée par des activités économiques qui peuvent être regroupées en trois niveaux :

1. au niveau le plus bas se retrouvent généralement les travailleurs indépendants spécialisés dans les biens et services de base tels que l'alimentation ou le transport à petite échelle;
2. au niveau moyen sont ceux qui sont engagés dans un commerce plus organisé et dans la fabrication de biens de consommation de base simples destinés à l'économie informelle et qui emploient essentiellement des membres de leurs familles;
3. au niveau le plus élevé opèrent ceux qui fabriquent à petite échelle avec des moyens technologiques peu évolués ou qui fournissent des services comme la réparation de machines et de véhicules, qui emploient tant des membres de leurs familles que d'autres personnes et prennent souvent la forme de micro-entreprises.

Multiplicité des termes utilisés

Selon Williard (1989 : 36) vingt six termes ci-après sont utilisés pour désigner les activités qui échappent aux normes légales et statistiques.

<i>Économie non officielle</i>	<i>Économie non observée</i>	<i>Économie invisible</i>
<i>Économie non déclarée</i>	<i>Économie cachée</i>	<i>Économie informelle</i>
<i>Économie dissimulée</i>	<i>Économie souterraine</i>	<i>Économie illégale</i>
<i>Économie submergée</i>	<i>Économie clandestine</i>	<i>Économie non enregistrée</i>
<i>Économie sous-marine</i>	<i>Économie secondaire</i>	<i>Économie de l'ombre</i>
<i>Économie parallèle</i>	<i>Économie duale</i>	<i>Contre-économie</i>
<i>Économie alternative</i>	<i>Économie occulte</i>	<i>Économie périphérique</i>
<i>Économie autonome</i>	<i>Économie noire</i>	<i>Économie marginale</i>
<i>Économie grise</i>	<i>Économie irrégulière</i>	

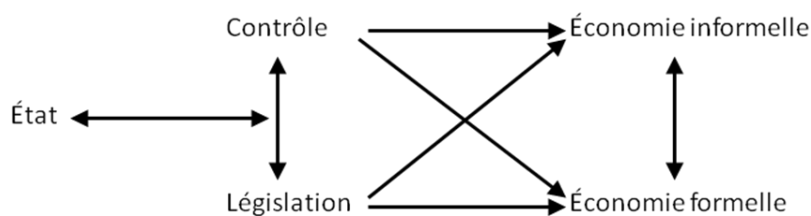
Ce relevé, non exhaustif selon l'auteur, montre que l'économie informelle est un phénomène qui a plusieurs caractéristiques et conceptions quant à son rôle, sa nature et ses fonctions. Ces termes ont en commun le caractère éminemment négatif et, à la limite, péjoratif, si l'on tient compte des qualificatifs qui sont attribués à cette économie.

Nous ajoutons à ce relevé le terme « économie traditionnelle ». Ce dernier est souvent utilisé pour identifier les activités paysannes dans les pays en développement. Il ne fait pas toujours référence au non respect de la loi. En effet, les personnes qui, depuis des générations, produisent et échangent leur production avec d'autres biens sur un marché et qui ne cachent rien peuvent-elles être considérées comme opérant dans l'informel? Ces personnes ne fraudent pas le fisc; mais la faiblesse de leur production, souvent liée aux méthodes de production rudimentaires, n'incitent pas les autorités habilitées à s'occuper de leur comptabilité ou de la déclaration de leurs impôts. Ces personnes se trouvent dans les mêmes conditions que les vendeurs des bluets qui sont au bord des autoroutes du Canada pendant l'été. Elles peuvent également être traitées de la même façon que les organisateurs des ventes de garage ou des marchés au puce.

L'État et l'économie informelle

Les trois critères de définition de l'économie informelle font référence au rapport à l'État. En effet, les acteurs de cette économie vivent en marge du cadre légal, mais dans une situation *d'a-légalité* (Lautier, 2004). Devant l'insuccès de soumettre cette économie à la réglementation, l'État s'est souvent contenté de l'accommoder. Il en découle, conséquemment, deux économies parallèles : formelle et informelle. La figure 1 représente un essai de modélisation de la relation entre l'État et l'économie informelle.

Figure 1 : Essai de modélisation théorique de l'économie



Dans ce modèle graphique, l'État est la variable indépendante alors que l'économie, qui a deux composantes (formelle et informelle) est la variable dépendante.

Les deux composantes existent dans tous les pays du monde³ et s'alimentent l'une de l'autre. La différence entre les pays du Nord (pays développés) et ceux du Sud (pays en développement) réside dans la proportion très élevée de la composante informelle dans les pays du Sud. Cette situation est souvent expliquée par l'histoire particulière de ces pays ainsi que le financement de leur développement par des sources extérieures. En effet, l'histoire particulière des pays du Sud exige que les comportements des acteurs sociaux soient analysés, selon le paradigme de type weberien, à partir d'éléments antérieurs (valeurs culturelles, spirituelles,...) aux actions. Ces éléments sont le produit du processus de socialisation et peuvent, dans une certaine mesure, expliquer la prolifération des petits métiers (cordonniers, tailleurs, commerçants ambulants,...) qui caractérise la composante informelle de l'économie dans les pays du Sud. Quant au financement du développement de ces pays par des sources extérieures, ce sont les programmes d'ajustement structurels (PAS) imposés à ces pays par les institutions financières internationales (Fond Monétaire International, Banque Mondiale,...) au début des années 80 qui sont incriminés. Ces PAS ont eu des conséquences désastreuses sur la composante formelle de l'économie (augmentation du chômage, diminution du pouvoir d'achat des populations,...) et ont favorisé la croissance de la composante informelle (Kamga, 2006).

³ Cette situation est décrite par l'OCDE (2009, 9) dans les termes suivants : « Certains des travailleurs opèrent au vu et au su de tout et chacun : ce sont des travailleurs ambulants, des cireurs de chaussures et des travailleurs occasionnels qui peuplent les rues de toutes les villes du monde. Mais nombre d'entre eux sont beaucoup moins invisibles : ce sont des professionnels qualifiés qui souhaitent échapper aux réglementations en vigueur, des télétravailleurs de l'industrie, des ouvriers payés à la pièce ou des personnes exerçant une myriade de métiers différents. »

La mesure de la composante informelle est communément appelée contribution de l'économie informelle dans la production de la richesse nationale (Produit Intérieur Brut PIB).

Disciplines susceptibles d'être mobilisées

Il y a bien de disciplines qui peuvent se donner l'économie informelle comme objet d'étude. Nous ne nous limitons qu'à cinq pour les besoins de cet exercice. Il s'agit du droit, de la sociologie, des sciences économiques, des sciences de la communication et de l'histoire. Ces disciplines contribuent, chacune à sa manière, à mieux comprendre l'économie informelle. Ainsi, les outils du domaine de droit peuvent être mobilisés pour étudier l'économie informelle dans une perspective axée sur le caractère non légal des activités. Il pourrait s'agir, par exemple, de l'établissement de la corrélation entre le respect de la loi et le taux d'informalité. La sociologie étudierait, par exemple, les conséquences de cette économie sur une catégorie sociale. Les sciences économiques étudieraient le phénomène dans une perspective axée sur la production, la distribution et la consommation des biens et services. La communication étudierait le mode de circulation de l'information dans cette économie. L'histoire mobiliserait, par exemple, ses outils d'analyse pour répondre à la question de savoir si, oui ou non, l'économie informelle est une tradition séculaire ou un phénomène contemporain.

Toutes ces recherches sur l'économie informelle sont pluridisciplinaires parce qu'elles portent le même objet matériel. Chaque discipline opère, cependant, une réduction méthodologique pour appréhender l'objet réduit (objet formel) avec les « lunettes » de sa discipline. Dans ce contexte, l'approche interdisciplinaire est utile pour, entre autres, les raisons suivantes :

- permet le décloisonnement des disciplines;
- favorise l'emprunt aux différentes disciplines des outils d'investigation, des théories, des concepts, ...et à leur combinaison;
- permet d'enrichir autant les données collectées et les analyses à réaliser;
- permet des avancées dans la compréhension de l'objet matériel.

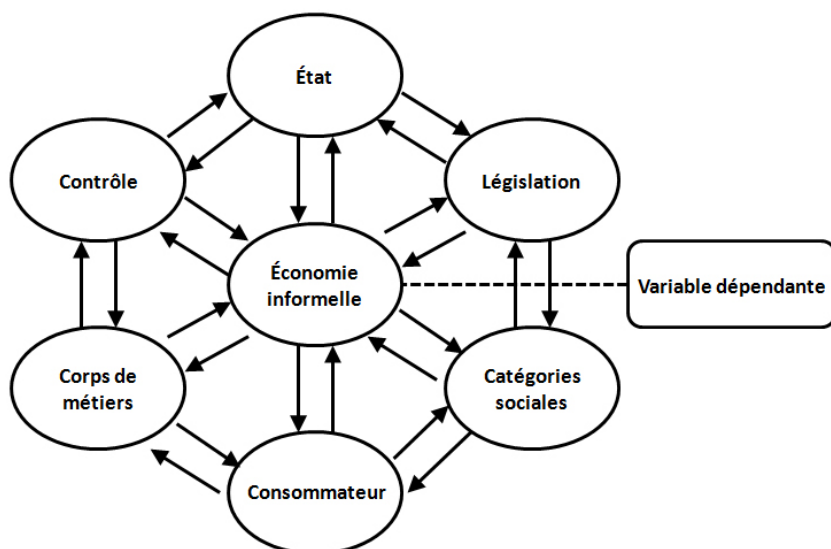
Paradigme de complexité appliqué à l'économie informelle

L'économie informelle concerne de nombreux aspects de la vie dans les pays en développement. Elle n'épargne ni secteur d'activité, ni catégorie sociale. Les théories économiques classiques ne suffisent pas pour l'aborder. En effet, l'économie informelle comprend plusieurs éléments qui sont en interrelation et en interaction. Ses activités ne se rangent pas toujours à l'intérieur d'un cadre théorique spécifique, et son appréhension exige des approches qui se trouvent aux confluent de plusieurs disciplines.

Théorie de système

L'objet de l'économie informelle doit être appréhendé comme un système aux interactions multiples et soumis à de nombreux facteurs : système judiciaire, système de production, systèmes rural et urbain, système administratif, économie formelle, etc. Ces systèmes forment un tout.

Les sept cercles de la figure ci-après représentent des systèmes (ou des sous systèmes selon la perspective de l'analyse) qui interagissent. L'économie informelle (au centre) est une variable dépendante de plusieurs paramètres.

Figure 2 : Économie informelle et théorie de système

Dans cette perspective, la recherche interdisciplinaire est utile parce qu'elle permettrait, entre autres, d'étudier simultanément certains groupes de variables ainsi que les interactions entre les systèmes.

Théorie de l'information

Cette théorie comprend des aspects communicationnel et statistique. Elle peut, de ce fait, être mobilisée dans la recherche sur l'économie informelle dans les pays en développement. En effet, elle pourrait permettre d'analyser la circulation d'informations entre les systèmes et servir de relais pour la connaissance du mode d'échange (concentration) des biens, des idées et des personnes dans cette économie.

Théorie de cybernétique

Il existerait des boucles causales entre les différents paramètres de l'économie informelle. Elles sont représentées par des flèches en deux sens dans la figure 1. Ainsi, la relation entre la tolérance étatique et le contrôle de l'informalité pourrait être considérée comme boucle causale dans la mesure où la non-satisfaction aux obligations légales et fiscales est en quelque sorte un mode de gouvernement. Cette relation est représentée, dans la figure ci-après, par un cycle continu, qui commence et finit au même endroit (l'État).

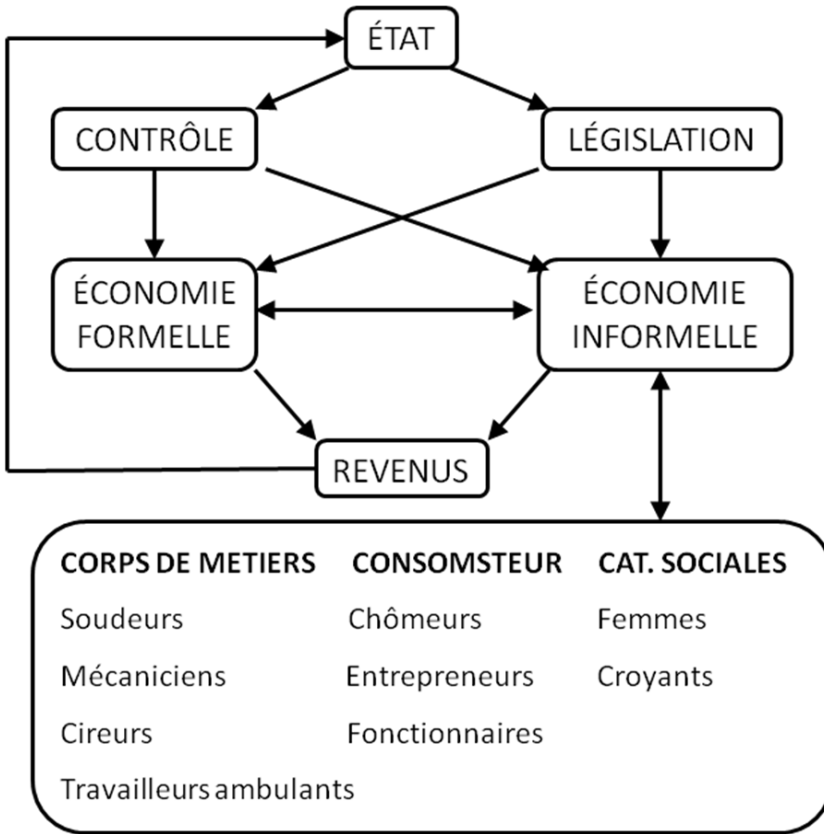
Principes de dialogie de récursion et d'hologrammie

Les recherches monodisciplinaires fournissent souvent les deux explications suivantes pour le développement de l'économie informelle dans les pays en développement : l'insuffisante capacité de contrôle des États et l'excès des réglementations. La recherche interdisciplinaire est utile parce qu'elle permet d'intégrer les trois principes suscités afin de pouvoir expliquer cette apparente contradiction (dialogie) que Serge Latouche (1991, p.81) décrit de la manière suivante : « l'économie informelle apparaît comme une énorme nébuleuse qui traduit le bouillonnement de la vie dans toutes ses dimensions avec ses horreurs et ses merveilles. »

L'analyse des figures 2 et 3 permettrait d'identifier des relations possibles d'autoproduction et d'auto-organisation (récursion) ainsi que l'existence des systèmes dans lesquels la partie est dans tout et le tout est dans la partie (hologrammie). L'approche interdisciplinaire est utile pour une telle analyse.

La prise de conscience de l'existence de ces trois principes augmente la capacité d'analyse du chercheur interdisciplinaire, enrichit son imaginaire et l'inscrit dans une dynamique d'innovation.

Figure 3 : Économie informelle et théorie de cybernétique



Conclusion

De ce qui précède, nous considérons que l'approche interdisciplinaire est non seulement utile pour une recherche sur l'économie informelle, mais qu'elle est mieux indiquée que l'approche disciplinaire pour trouver, entre autres, des solutions aux problèmes de pauvreté dans les pays du Sud. En effet, l'importance de la composante informelle dans les économies de ces pays et la multiplicité de ses causes rend

inadéquates les solutions basées sur les approches monodisciplinaires.

Hamel (2004, p.74), l'explique en ces termes :

Résoudre des problèmes sur le plan pratique commande en effet une action et celle-ci rappelle que la société, par exemple, est en réalité complexe et marquée par l'interdépendance de ce qui la constitue. Elle oblige ainsi à la levée des réductions opérées par les disciplines scientifiques, telle la sociologie, afin d'en obtenir un contact « plus pénétrant, plus puissant, plus précis » sous forme d'un objet d'étude. C'est bel et bien dans cette perspective que les disciplines et leurs spécialités trahissent leurs limites [...] .

Cet auteur précise, cependant, que les limites de l'approche interdisciplinaire : « ne portent aucun préjudice aux réductions nécessaires à leur vocation première. L'annulation de ces réductions engendre alors un contact qui ne relève plus d'une visée de connaissance, mais d'une action ».

Dans cette perspective, nous considérons qu'il est important d'étudier l'économie informelle à l'intérieur d'un cadre théorique qui permet de l'appréhender comme phénomène social, et ce, avec autant de visée de connaissance que celles de l'action : la praxis. Un tel cadre s'éloignerait de l'utilitarisme, de l'anti-utilitarisme ainsi que du don comme paradigmes explicatifs du comportement humain. Il prendrait également une certaine distance par rapport à la sociologie compréhensive de Max Weber d'autant plus qu'elle ne comprend l'acteur que dans un rapport entre les moyens et les fins, établit une relation dialectique entre le religieux et l'économique et fait de l'individualisme un modèle explicatif du processus de socialisation. Il s'agit là d'un ensemble d'exigence auxquelles une approche relationnelle répondrait adéquatement.

Bibliographie

- Aboelela, Sally W., Elaine Larson, Suzanne Bakken, Olveen Carrasquillo, Allan Formicola, Sherry A. Glied, Janet Haas et Kristine M. Gebbie, « Defining interdisciplinary research: conclusions from a critical review of the literature », *Health Services Research*, no 42, Feb. 2007, p. 329-346.
- Benson, Thomas C., « Five Arguments against Interdisciplinary Studies », dans William H. Newell (dir.), *Interdisciplinarity: Essays from the Literature*, New York, College Entrance Examination Board, 1998, p. 103-108.
- Boisot, Marcel, *Discipline et interdisciplinarité*, in OCDE, L'interdisciplinarité, problème d'enseignement et de recherche dans les universités, 1972.
- Bourdieu, Pierre, *Le sens pratique*, Paris, Éditions de Minuit, 1980,
- Bouvrier, Pierre, Le disciplinaire et l'interdisciplinaire « ordinaire » *Sociologie et sociétés*, vol. 32, n° 1, 2000, p. 229-234. <http://id.erudit.org/iderudit/001094ar>
- Chetiparamb, Angélique *Interdisciplinarity a Literature Review*, The Interdisciplinarity Teaching and Learning Group, Southampton, 2007
- Darbellay, Frédéric, *Interdisciplinarité et transdisciplinarité en analyse du discours : complexité des textes, intertextualité et transtextualité*, Genève, Slatkine, 2005.
- Desrochers Brazeau, Aline, *L'interdisciplinarité*, Cahiers pratiques de « Québec français », Recueil d'activités, Montréal, Les éditions logiques, 1997.
- Duchastel, Jules et Danielle Laberge, « La recherche comme espace de médiation interdisciplinaire », *Sociologie et sociétés. L'interdisciplinarité ordinaire. Le problème des disciplines en sciences sociales*, vol. 31, no 1, printemps 1999, p. 63-76.
- Fortier, Isabelle. « Le défi humain de la multidisciplinarité et la quête de l'interdisciplinarité », Sources ENAP, 17(janvier-février 2002), p. 1-2.
- Germain, Claude « Interdisciplinarité et globalité : remarques d'ordre épistémologique » *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 17, no 1, 1991, p. 142-152. <http://id.erudit.org/iderudit/900691ar>
- Gauthier, Yvan, *Entre science et culture, introduction à la philosophie des sciences*, Les Presses de L'Université de Montréal, 2005
- Geertz, Clifford, « Blurred Genres: The Refiguration of Social Thought », dans William H. Newell (dir.), *Interdisciplinarity: Essays from the Literature*, New York, College Entrance Examination Board, 1998, p. 225-237.
- Hamel, Jacques, « L'interdisciplinarité en jeu : enjeux et problèmes institutionnels, intellectuels et épistémologiques en milieu universitaire », dans Lucie Gélinau (dir.), *L'interdisciplinarité et la recherche sociale appliquée. Réflexions sur des*

- expériences en cours*, Université de Montréal, Université Laval et Chaire d'études sur la condition des femmes, octobre 2002, p. 67-76.
- Latouche, Serge, *La planète des naufragés, essais sur l'après développement*, Paris, La découverte, 1991.
- Lautier, Bruno, *L'économie informelle dans le monde*. La Découverte, 2004
- Lecler, Michel, La notion de discipline scientifique. *Politique*, n° 15, 1989, p. 23-51.
<http://id.erudit.org/iderudit/040618ar>
- Maldonado, Carlos (2001). *L'économie informelle en Afrique francophone, Structure, dynamiques et politiques*, BIT, Genève, 2001
- Mathurin, Creutzer, « Aspects de l'interdisciplinarité : essai de reconstitution d'un débat », dans Lucie Gélneau (dir.), *L'interdisciplinarité et la recherche sociale appliquée. Réflexions sur des expériences en cours*, Université de Montréal, Université Laval et Chaire d'études sur la condition des femmes, octobre 2002, p. 7-39,
<http://www.fes.umontreal.ca/sha/L'interdisciplinarite/interdisciplinarite.pdf>,
 site consulté en février 2007.
- Morin, Edgar, *On Complexity*, Hampton Press, Cresskill (NJ), 2008.
- Morin, Edgar et Jean-Louis Le Moigne, *L'intelligence de la complexité*, Paris, L'Harmattan, coll. « Cognition et formation », 1999.
- Newell, William H., « Academic disciplines and undergraduate interdisciplinary education: Lessons from the School of Interdisciplinary Studies at Miami University, Ohio », (*European Journal of Education*, vol. 27, no 3, 1992, p. 211-221) dans William H. Newell (dir.), *Interdisciplinarity: Essays From the Literature*, New York, College Entrance Examination Board, 1998, p. 213-224.
- Newell, William H., « The Case for Interdisciplinary Studies: Response to Professor Benson's Five Arguments », dans William H. Newell (dir.), *Interdisciplinarity: Essays from the Literature*, New York, College Entrance Examination Board, 1998, p. 109-122.
- Nicolescu, Basarab, *La transdisciplinarité. Manifeste*, Éditions du Rocher, coll. « Transdisciplinarité », 1996.
- OIE, *l'économie informelle, l'approche des employeurs*, 2001
- Ost, François, *L'interdisciplinarité comme principe d'organisation, paradigme théorique et anticipation éthique. L'expérience des Facultés universitaires Saint-Louis (Bruxelles)*. Communication présentée dans le cadre du colloque organisé par la FIUC à Santiago du Chili du 21 au 25 octobre 1997, sur le thème « université catholique face aux défis du XXI^e siècle ». <http://www.dhdi.free.fr/recherches/theoriedroit/articles/ostinterdisc.htm>

- Poupart, Jean *et al.* (Groupe de recherche interdisciplinaire sur les méthodes qualitatives), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal/Paris/Casablanca, Gaëtan Morin, 1997.
- Resweber, Jean-Paul, *La méthode interdisciplinaire*, Presse universitaire de France, 1981.
- Rude-Antoine, Edwige et Jean Zaganianis (dir.), *Croisée des champs disciplinaires et recherches en sciences sociales*, Paris, PUF, 2005.
- Salter, Liora et Alison Hearn, *Outside the Lines: Issues in Interdisciplinary Research*, Montreal, McGill-Queen's Press, 1996.
- Serge Latouche, *La planète des naufragés, essais sur l'après développement*, Paris, La découverte, 1991.
- Shailer, Kathryn. « Interdisciplinarity in a Disciplinary Universe: A Review of Key Issues », Faculty of Liberal Studies, Ontario College of Art & Design, <http://www.brocku.ca/secretariat/senate/agendae/2005-05-18/528-2c.pdf>
- Strathern, Marilyn, *Commons and Borderlands: Working Papers on Interdisciplinarity, Accountability and the Flow of Knowledge*, Oxon, Sean Kingston Publishing, 2004.
- Thompson Klein, Julie, « Blurring, Cracking, and Crossing: Permeation and the Fracturing of Discipline », dans William H. Newell (dir.), *Interdisciplinarity: Essays from the Literature*, New York, College Entrance Examination Board, 1998, p. 273-295.
- Thompson Klein, Julie, *Humanities, Culture, and Interdisciplinarity: The Changing American Academy*, Albany, State university of New York Press, 2005.
- Thompson Klein, Julie, *Interdisciplinarity: history, theory, and practice*, Detroit, Wayne State University Press, 1990.
- Van Dusseldorp, D « Integrated Rural Development and Inter-Disciplinary Research: A Link Often Missing », in Baker, J.I., (ed.), *Integrated Rural Development Review*, Guelph, ON. : University of Guelph, 1992.
- Valade, Bernard, « Le "sujet" de l'interdisciplinarité », *Sociologie et sociétés, L'interdisciplinarité ordinaire. Le problème des disciplines en sciences sociales*, vol. 31, no 1, printemps 1999, p. 11-21.
- Viens, Jacques, *Au-delà d'une certaine multidisciplinarité*, Montréal, Université de Montréal, 1993.
- Weingart, Peter and Nico Stehr (dir.), *Practising Interdisciplinarity*, Toronto, University of Toronto Press, 2000.
- Willard, Jean Claude "L'économie souterraine dans les comptes nationaux", *Économie et Statistique*; n°226. p.35-51, 1989.